



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2024-457P
en date du 12 Novembre 2024

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DEMENAGEMENT AU N°12 PLACE VICTOR HUGO
LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 DE 12 HEURES A 5 HEURES**

FPECD/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o o ---

Considérant qu'en raison d'un déménagement au N°12 Place Victor Hugo à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame , ci-après dénommée «le bénéficiaire» (N°12 Place Victor Hugo à MEYRARGUES -13650) est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer un déménagement pour son compte, à cette même adresse à Meyrargues (13650) le Vendredi 15 Novembre 2024 de 12h00 à 15h00,

Article 2 : Le Vendredi 15 Novembre 2024 de 12h00 à 15h00, les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

-Deux places de stationnement seront réservés devant le N°12 Place Victor Hugo, pour le véhicule du déménagement (fourgon 10-12m3 de l'entreprise RENT A CAR, immatriculé GJ 655 EM).

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par le bénéficiaire qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement au bénéficiaire.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée au bénéficiaire.

Par déléation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Erk Charles Delwaulle



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

13/11/2024